

Association Les Ami.e.s de la Constitution

www.les-amis-de-la-constitution.ch/fr

Mouvement Suisse pour la Liberté Citoyenne

www.mslc.ch

RECOMMANDEE

Au Conseil d'Etat de l'Etat de Vaud

Place du Château 4

1014 Lausanne

Lausanne, le 6 janvier 2021

LETTRE OUVERTE AU CONSEIL D'ETAT DE VAUD CONCERNANT LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous avons appris que des équipes mobiles ont commencé à procéder à la vaccination de résidents et du personnel de divers EMS du canton.

Nous ne sommes pas opposés par principe aux vaccins, mais très inquiets que cette campagne se fasse au moyen du vaccin Pfizer. Ce vaccin, tout comme celui de Moderna, présente de réels risques et nous sommes d'avis que ceux-ci sont gravement sous-estimés pour les raisons suivantes :

- Ce vaccin a été produit en un temps très court et fait appel à une biotechnologie génique jamais utilisée sur l'humain et insuffisamment testée à ce jour.
- A l'heure actuelle, de nombreuses questions persistent, tant sur la durée de l'immunité conférée que sur la protection des personnes les plus à risque de formes sévères, l'impact sur la transmission du virus par les personnes vaccinées, ou la toxicité à long terme.
- Ce vaccin contient des nanoparticules dont les effets sont inconnus et des substances hautement allergisantes.
- De nombreux incidents, plus ou moins graves, sont signalés aux Etats-Unis, en Grande Bretagne et ailleurs aussi.
- De nombreux spécialistes de haute renommée dont la généticienne Alexandra Henrion-Caude, le professeur Péronne ainsi que le Professeur Montagnier (Prix Nobel de médecine) ont publiquement déclaré leurs inquiétudes et leur opposition face à ces vaccins.
- Des questions éthiques et déontologiques se posent étant donné que nous sommes en fait en présence d'un traitement génique inédit (et non d'un vaccin à proprement parler) et qui plus est d'une expérimentation sur des humains puisqu'il est prévu de poursuivre les évaluations ; ceci pose donc un grave problème, car il est contraire au code de Nuremberg ainsi qu'au serment et à l'addendum d'Hippocrate, au code de déontologie médicale et à la Déclaration de Genève de 1948.

- De nombreuses associations regroupant des personnes du monde de la Santé ont récemment fait une demande de moratoire sur cette campagne de vaccinations de Pfizer et Moderna au Conseil fédéral.
- Dr. Yeadon, ancien responsable chez Pfizer, a lancé une pétition pour attirer l'attention sur le danger de ces vaccins.
- En outre, un recours contre l'homologation de ce vaccin par Swissmedic a été déposé au Tribunal administratif fédéral par l'association DU-die Unabhängigen, avec une demande d'effet suspensif.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que :

- En l'état et au vu des effets secondaires signalés, il est irresponsable de poursuivre la campagne de vaccination au moyen du « vaccin » Pfizer ou Moderna.
- Les conditions de sécurité ne sont par conséquent pas garanties et de ce fait il est impératif d'actionner le principe de précaution ; à notre sens l'évaluation bénéfice-risque, même pour les personnes à risque, notamment âgées ou très âgées, penche, en l'état, manifestement en faveur du risque et au détriment du bénéfice. Les résultats des tests de ce vaccin pour les personnes de plus de 75 ans ne sont pas concluants car non significatifs.

C'est pourquoi nous vous demandons de suspendre immédiatement cette campagne de vaccination, le temps que des éclaircissements convaincants soient apportés au sujet de ces vaccins, ceci d'autant plus que le Tribunal fédéral administratif est saisi.

Trois questions restent pour l'instant sans réponse et nous aimerions bien les connaître :

- Etant donné qu'il est prévu que des équipes mobiles vaccinent les résidents des EMS sur place, comment peut-on garantir que ces derniers soient informés de manière claire sur les risques et bénéfices des vaccins par leur médecin ?
- Comment les médecins pourront donner leur préavis médical individuel vis à vis de la vaccination, pour chacun de leurs patients ?
- Qui porte la responsabilité en cas d'effets secondaires graves dus au vaccin ?

A notre avis, au cas où cette campagne n'était pas suspendue, nous estimons, qu'outre celle de la personne administrant le vaccin, la responsabilité du Conseil d'Etat est engagée pour toutes les conséquences éventuelles de ladite campagne.

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à notre demande de suspension des vaccinations dans l'Etat de Vaud, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos meilleures salutations.



Damien Foretay
Président du MSLC



Werner Boxler
Co-président des Amis de la Constitution

Copie à : Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des groupes politiques
du Grand Conseil

Extrait de la Note d'expertise Grand Public – vaccins GM – CRIIGEN

Dr.Christian. Vélot – Septembre 2020

Généticien moléculaire à l'Université Paris-Saclay ; Président du Conseil scientifique du CRIIGEN
https://criigen.org/wp-content/uploads/2020/12/2020-09_Note-dExpertise-Vaccins-GM_C.Ve%CC%81lot-06.pdf

« Le recours à des vaccins délivrant du matériel génétique viral (ADN ou ARN) est nouveau ou récent. L'utilisation de virus génétiquement modifiés comme vecteurs, notamment à des fins de thérapie génique ou d'immunothérapie a montré à quel point les effets indésirables sont variés, non maîtrisés et peuvent être graves. Si les tentatives de l'immunothérapie sont relativement récentes, les échecs de la thérapie génique depuis près de 35 ans sont là pour nous le rappeler. Ces échecs s'expliquent en grande partie par la recherche du scoop au détriment de l'efficacité et/ou la biosécurité. Une telle démarche ne permettra jamais de répondre à l'attente et aux besoins en termes de soin.

Mais l'utilisation de ces mêmes vecteurs à des fins de vaccination revêt encore une autre dimension. En effet, la thérapie génique ou l'immunothérapie concernent non seulement un nombre limité de personnes mais des personnes gravement malades. Par conséquent, non seulement les éventuels effets secondaires concernent un nombre restreint d'individus mais la gravité de leur état de santé et la situation d'urgence sanitaire dans laquelle ils se trouvent permet sans doute d'accepter une certaine prise de risques. Dans le cas de vaccins, nous sommes dans une démarche de prévention. Cela concerne donc un nombre considérable de personnes dont la grande majorité est en bonne santé (en tout cas vis-à-vis de la pathologie de laquelle le vaccin est censé nous protéger). Des effets secondaires non maîtrisés auraient donc des retombées considérables, surtout dans une campagne de vaccination de masse telle que celle destinée à lutter contre la Covid-19. Ces retombées pourraient être désastreuses sur le plan sanitaire bien sûr mais également sur le plan environnemental (dans le cas par exemple de la propagation de nouveaux virus recombinants : voir section IV. 3.1.) Et le fait qu'il s'agisse d'une démarche de prévention n'autorise aucune prise de risque. Par conséquent, ces candidats vaccins nécessitent une évaluation sanitaire et environnementale approfondie incompatible avec l'urgence, qu'il s'agisse de celle résultant de la pression des autorités décisionnelles et sanitaires ou celle des profits des industries pharmaceutiques embarquées dans cette course au vaccin. Dans sa note de cadrage du 23 juillet 2020 sur la stratégie vaccinale contre la Covid-19 [35], la Haute Autorité de Santé (HAS) déclare : «Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, l'enjeu est donc de concevoir un vaccin le plus efficace et le plus sûr possible en un temps record». Cette allégation est un non-sens et une aberration de la part d'une autorité telle que la HAS. Les dangers liés aux caractéristiques des vecteurs viraux génétiquement modifiés ou à leur éventuelle dispersion ou dissémination doivent être traités dans le cadre d'une évaluation des risques environnementaux extrêmement contraignante. Au contraire, les articles 2 et 3 du tout récent règlement européen 2020/1043 selon lesquels tout essai clinique de médicaments contenant des OGM ou consistant en de tels organismes et destinés à traiter ou à prévenir la Covid-19 échappe aux évaluations préalables sur la santé et l'environnement ouvre la porte au plus grand laxisme en termes d'évaluation et va totalement à l'encontre du principe de précaution »

Moratoire du Collectif-Santé : www.collectif-santé.ch/moratoire

Pétition en soutien du moratoire: www.swiss-freedom.ch

Communiqué de presse de l'association *Toi-les Indépendants* :
<https://les-amis-de-la-constitution.ch/IMG/pdf/24122002-2.pdf>

Lettre de l'association Netzwerk Impfentscheid à l'OFSP :

https://les-amis-de-la-constitution.ch/IMG/pdf/20-12-18-lettre-dt-netzwerk_impfentscheid.pdf

Articles de presse concernant les incidents à la suite de la vaccination avec le vaccin Pfizer :

- **Boston doctor says he almost had to be INTUBATED after suffering severe allergic reaction from Moderna Covid vaccine:** <https://www.rt.com/usa/510775-moderna-covid-vaccine-allergic-reaction/>
- **CDC Issues New Guidelines, Launches Probe After 1000s Negatively-Affected Following COVID-19 Vaccination:** <https://www.zerohedge.com/covid-19/cdc-issues-new-guidelines-launches-probe-after-1000s-negatively-affected-following-covid>
- **Boston doctor says he almost had to be INTUBATED after suffering severe allergic reaction from Moderna Covid vaccine :** <https://www.rt.com/usa/510775-moderna-covid-vaccine-allergic-reaction>
- **L'ancien Vice-Président de Pfizer affirme qu'il n'y a pas besoin de vaccin:** <https://reseauinternational.net/lancien-vice-president-de-pfizer-affirme-quil-ny-a-pas-besoin-de-vaccin>
- **Pétition de MM Wodarg and Dr. Yeadon :** <https://www.globalresearch.ca/dr-wodarg-dr-yeardon-request-stop-all-corona-vaccination-studies-call-co-signing-petition/5731458>